

DECLARATION

Bahreïn: il est crucial de restaurer des opportunités éducatives pour tous/toutes les citoyen(ne)s

Chaque semaine, l'Internationale de l'Education reçoit des demandes pressantes d'étudiant(e)s, de parents et d'universitaires bahreïnien(ne)s alarmé(e)s par les violations continues des libertés académiques et des droits humains des professeurs et autres personnels, et des étudiant(e)s des institutions d'enseignement supérieur à Bahreïn. Des rapports indiquent qu'au cours des derniers mois, l'Université de Bahreïn a licencié au moins 117 membres de son personnel académique et expulsé plus de 400 étudiant(e)s pour avoir participé à des manifestations contre le gouvernement ou inséré des liens relatifs à ces manifestations sur des sites de médias sociaux.

L'Université de Bahreïn a également annulé les bourses des étudiant(e)s poursuivant des études supérieures à l'étranger.

En outre, des étudiant(e)s, des universitaires et des enseignant(e)s sont toujours en détention ou ont été libéré(e)s sous caution dans l'attente d'un jugement. Des syndicalistes enseignant(e)s de la *Bahrain Teacher Association* (BTA) ont été condamné(e)s à jusqu'à 10 ans de prison par un tribunal militaire. Au moins six étudiant(e)s ont été condamné(e)s à plus de 15 ans de prison.

L'Internationale de l'Education, qui représente plus de 400 syndicats d'enseignants dans le monde, exprime sa sérieuse préoccupation au sujet de la répression continue et injustifiée menée contre les enseignant(e)s et les étudiant(e)s. Nous demandons aux autorités de Bahreïn de mettre en œuvre les recommandations de la Commission d'enquête indépendante de Bahreïn (BICI) et de prendre des mesures supplémentaires pour soutenir le secteur éducatif. Cela fait plus de quatre mois que la BICI a émis ses recommandations. Pourtant, professeurs et étudiant(e)s sont incapables de retourner à leurs rôles académiques. Plusieurs membres de la communauté de l'enseignement supérieur restent incarcérés, certains n'ayant pas d'accès régulier à des soins médicaux nécessaires, alors que d'autres font état de mauvais traitements en détention.

Les mesures prises par l'Université de Bahreïn et le Ministère de l'Education enfreignent largement les principes des libertés académiques consacrés par la *Recommandation de l'UNESCO de 1997 concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur*. Ces violations portent également atteinte aux droits civils fondamentaux, y compris la liberté d'expression et la liberté syndicale, garantis par le *Pacte international des Nations Unies relatif aux droits civils et politiques*, que Bahreïn a ratifié en 2006.

L'Internationale de l'Education exhorte les autorités bahreïniennes et l'Université de Bahreïn de:

- Relâcher immédiatement et sans condition tous/toutes les enseignant(e)s, les universitaires et les étudiant(e)s détenu(e)s pour des chefs d'accusation liés aux marches pacifiques en faveur de la démocratie;
- Mettre en œuvre les recommandations de la BICI et de réintégrer dans leurs fonctions tous/toutes les universitaires et les étudiant(e)s licencié(e)s ou expulsé(e)s;
- Garantir le droit aux libertés académiques, y compris les libertés inhérentes d'opinion, d'expression, de réunion, et la liberté syndicale;
- Réviser le règlement intérieur de l'Université pour qu'il reflète les normes internationalement reconnues en matière de libertés académiques et de droits professionnels, y compris celles qui ont été élaborées dans la Recommandation de l'UNESCO de 1997; et
- Transformer tous les établissements éducatifs, y compris les institutions d'enseignement supérieur, en havres de paix pour chaque citoyen(ne).

L'Internationale de l'Education continuera à suivre la situation de près.

Bruxelles, le 12 mars 2012